

LACHY

Mairie
 1 place de la Mairie
 51120 Lachy
 Tél : 03-26-80-58-97
mairielachy@orange.fr
 Heures d'ouverture :
 Mardi et jeudi
 17h30 – 19h30

Arrêté N° 2020 07

**REVALORISATION INDICIAIRE SANS
 MODIFICATION DE CARRIERE
 MONSIEUR JOEL LEGRET
 ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Le Maire de la commune de Lachy

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
 Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
 Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable au grade de adjoint technique territorial,
 Vu la situation administrative de Monsieur Joel LEGRET, à l'échelon 08 du grade de adjoint technique territorial Titulaire depuis le 10/12/2018 sans reliquat d'ancienneté,
 Vu le décret n°2017-1709 du 13 décembre 2017 portant modification du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,
 Vu le décret n° 2017-1736 du 21 décembre 2017 portant report de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations et applicables aux fonctionnaires de l'Etat, aux fonctionnaires territoriaux et aux fonctionnaires hospitaliers,
 Vu le décret n° 2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire de divers corps, cadres d'emplois et emplois de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale, et de la fonction publique hospitalière,
 Considérant que l'intéressé bénéficie de droit au reclassement sans modification de durée de carrière,

ARRETE

Article 1^{er}: A compter du 01/01/2020, Monsieur Joel LEGRET, adjoint technique territorial Titulaire, est reclassé comme suit :

Ancienne situation	Nouvelle situation au 01/01/2020
adjoint technique territorial Echelon : 08 Indice brut : 366 Indice majoré : 339 auquel s'ajoute une bonification indiciaire de 10 points au titre des fonctions exercées	adjoint technique territorial Echelon : 08 Indice brut : 370 Indice majoré : 342 auquel s'ajoute une bonification indiciaire de 10 points au titre des fonctions exercées

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise :

- au Comptable de la collectivité,
- à Monsieur le Président du Centre de Gestion de La Marne,
- à l'intéressé.

Fait à LACHY, le 14 mai 2020

Le Maire, Antonio RIBEIRO

Notifié à l'intéressé
le : 16 juin 2020
Signature de l'agent :

